

Tableau 5
Nombre de fiducies selon le genre, 2015 à 2019

Genres de fiducies	2015	2016	2017	2018	2019
Fiducie testamentaire	119 030	109 080	109 040	110 880	112 220
Fiducie personnelle	87 690	90 520	91 880	89 420	85 830
Fiducie en faveur de soi-même	2 950	3 250	3 600	3 920	4 110
Fiducie déterminée	23 430	25 360	26 830	25 250	23 800
Fiducie mixte au profit de l'époux ou conjoint de fait	2 140	2 390	2 690	2 880	3 110
Fiducie au profit de l'époux ou conjoint de fait	110	110	110	90	80
Fiducie réputée résidente	1 030	1 060	830	2 120	2 430
Fiducie d'investissement à participation unitaire	3 810	3 710	3 820	2 970	2 740
Organisme communautaire	390	390	390	390	400
Fiducie de fonds commun de placement, FIPD	3 630	3 790	3 930	4 080	4 220
Régime de prestations aux employés	580	550	480	430	420
Fiducie établie à l'égard du fonds réservé d'un assureur	3 800	3 870	3 900	3 900	3 940
Fiducie d'employés	110	110	110	110	110
Organisme à but non lucratif	500	480	460	460	430
Fiducie principale, Fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés, Fiducie établie en vertu de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, Fiducie de placement immobilier	230	240	250	240	250
REER, FERR, REEE, REEI, et CELI	8 230	9 350	10 870	14 900	15 750
Fiducie établie en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement	-	-	-	-	-
Fiducie de santé et de bien-être	290	290	290	270	270
Fiducie de prestations à vie	700	700	710	710	690
Total	258 640	255 250	260 190	263 020	260 790

Notes:

1. La somme peut ne pas correspondre au total indiqué en raison de l'arrondissement ou de la suppression de données à des fins de confidentialité.
2. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés à des fins de confidentialité. Cela comprend également des zéros valides.
3. Les comptes sont arrondis au multiple de dix le plus proche.
4. Les comptes comprennent seulement les déclarations de revenus des fiducies qui ont fait l'objet d'une cotisation ou d'une nouvelle cotisation.
5. Les comptes incluent seulement les fiducies qui ont produit la Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies T3.
6. Les données datent d'août 2021.
7. Les données sont présentées pour chaque année d'imposition et peuvent faire l'objet de révisions.
8. REER = Régime enregistré d'épargne-retraite, FEER = Fonds enregistré de revenu de retraite, REEE = Régime enregistré d'épargne-études, REEI = Régime enregistré d'épargne-invalidité, créé en 2009, CELI = Compte d'épargne libre d'impôt, créé en 2009, FIPD = Fiducie intermédiaire de placement déterminée, créée en 2007, les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés ont été établies en 2010.